

CHECK LISTE DES PIECES A RECLAMER LORS DE LA PRISE DE MANDAT

Dans tous les cas :

- Photocopie ou extrait du titre de propriété
- Photocopie de la taxe foncière
- Photocopie du bail (si le bien est en location)

Si maisons :

- Plan de la maison et du terrain, références cadastrales, surface du terrain, et date de construction

Pour tous les biens en copropriété :

- Le procès verbal de la dernière assemblée générale de copropriété
- Les justificatifs des charges de copropriété

Pour les maisons de moins de 10 ans :

- Permis de construire
- Déclaration d'achèvement des travaux
- Certificat de conformité
- Attestation d'assurance dommage ouvrage
- Règlement et cahier des charges du lotissement